

- 1) Échange de lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à l'Article 2008 de l'Accord de libre-échange sur les qualités de contreplaqué

Ottawa et Washington, le 2 janvier 1988
En vigueur le 2 janvier 1988

- 2) Échange de lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif aux Articles 301 et 401 de l'Accord de libre-échange concernant la transposition au système harmonisé

Ottawa et Washington, le 2 janvier 1988
En vigueur le 2 janvier 1988

- 3) Échange de lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord conformément au paragraphe 4 de l'annexe 1607.3 à l'Accord de libre-échange

Ottawa et Washington, les 12 et 16 mai 1988
En vigueur le 16 mai 1988

Notes diplomatiques et Échanges de lettres relativement à l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

- 1) Échange de notifications confirmant l'exécution des procédures judiciaires permettant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange

Fait le 31 décembre 1988
En vigueur le 31 décembre 1988

- 2) Échange de lettres entre le ministre du Commerce extérieur et le représentant des États-Unis en matière de commerce, constituant une entente concernant les chapitres 18 et 19:

- a) Lettre de John Crosbie à Clayton Yeutter;
- b) Lettre de Clayton Yeutter à John Crosbie;
- c) Règles de procédure types à l'intention des groupes spéciaux institutés en vertu du Chapitre 19;
- d) Règles de procédure des groupes spéciaux binationaux formés en vertu de l'article 1904 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique;
- e) Règles de procédure des comités pour contestation extraordinaire formés en vertu de l'article 1904 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les